



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 novembre 2008
(OR. en)**

15453/08

FIN 482

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 12 novembre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits DEC42/2008 - Section III - Commission -
Budget général - Exercice 2008 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC42/2008.

p.j.: DEC42/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/59555

BRUXELLES, LE 07/11/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - TITRES 09, 15, 22 DE LA COMMISSION

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC42/2008

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0901 Dépenses administratives du domaine politique «Société de l'information et médias» POSTE - 09 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3b	CND	- 530 000
DU CHAPITRE - 1501 Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture» POSTE - 15 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 1a	CND	- 1 826 927
DU CHAPITRE - 2201 Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement» POSTE - 22 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique Élargissement	CND	- 638 550

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0906 i2010 — Politique audiovisuelle et programme MEDIA POSTE - 09 06 01 01 MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen	CE	530 000
ARTICLE - 09 06 02 Achèvement des programmes MEDIA antérieurs	CP	530 000
AU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme POSTE - 15 02 02 05 Erasmus Mundus	CE	634 827
	CP	634 827
ARTICLE - 15 02 22 Programme Éducation et formation tout au long de la vie	CE	1 192 100
	CP	1 192 100
AU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement POSTE - 22 02 07 01 Programmes régionaux et horizontaux	CE	638 550
	CP	638 550

INTRODUCTION

Le comité de direction de l'Agence exécutive EAC a adopté le 23 juillet 2008 son second budget révisé. Ce budget révisé mène à des économies significatives par rapport aux crédits autorisés dans le budget communautaire 2008.

La réduction qui en résulte pour le budget de fonctionnement de l'Agence exécutive EAC est conforme au principe selon lequel chaque programme ne contribue au financement du budget de fonctionnement de l'Agence qu'à concurrence du montant nécessaire à sa mise en œuvre.

La comparaison des crédits autorisés pour les programmes et les actions, d'une part, dans le budget 2008 et, d'autre part, dans le budget révisé de l'Agence exécutive EAC amène à établir, par rubrique, les différences suivantes:

1) Rubrique 1a

- La différence pour les montants Erasmus Mundus s'établit à 634 828 €
- La différence pour les montants du programme «Éducation et formation tout au long de la vie» s'établit à 1 192 100 €

2) Rubrique 3b

- La différence pour les montants du programme MEDIA s'établit à 530 000 €

3) Rubrique 4

- La différence pour les montants relevant de l'élargissement s'établit à 638 550 €

La Commission propose de transférer ces montants à la ligne budgétaire opérationnelle correspondante du programme concerné.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

09 06 01 01 - MEDIA 2007 – Programme de soutien au secteur audiovisuel européen

b) Données chiffrées à la date du 27. 10.2008

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	93 794 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 241 677
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	96 035 677
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	53 278 258
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	42 757 419
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	43 287 419
7. Renforcement proposé	530 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,57%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	844 079
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits transférés seront utilisés par l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » pour soutenir des projets éligibles pour un financement MEDIA. Sans les crédits d'engagement demandés, ces projets ne seraient pas financés, faute de ressources disponibles.

I.B

a) Intitulé de la ligne

09 06 02 - Achèvement des programmes antérieurs

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	21 600 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	516 240
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	22 116 240
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	19 124 871
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 991 369
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 521 369
7. Renforcement proposé	530 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,45%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	844 079
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Un nombre d'anciens projets MEDIA plus important que prévu sera clôturé d'ici la fin de l'année. Pour exécuter les paiements finaux des projets à clôturer, un renforcement en crédits de paiement de la ligne relative à l'achèvement des programmes MEDIA antérieurs sera nécessaire. A cette fin, le renforcement demandé sera transféré au «fund management center» de l'Agence exécutive EAC.

I.C

a) Intitulé de la ligne

15 02 02 05 - Erasmus Mundus

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 892 000	85 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 172 319	2 031 500
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	93 064 319	87 031 500
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	89 098 706	64 894 203
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 965 613	22 137 297
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 600 440	22 772 124
<hr/>		
7. Renforcement proposé	634 827	634 827
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,70%	0,75%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	130 604	130 604
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Pour le programme «Erasmus Mundus», lors de la sélection 2008 pour l'action 4 (rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant vis-à-vis des pays tiers), des projets de qualité ont dû être placés en liste de réserve, faute de fonds suffisants. Ces crédits permettront de financer de tels projets.

I.D

a) Intitulé de la ligne

15 02 22 - Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	873 204 000	794 564 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	20 869 576	18 990 080
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	894 073 576	813 554 080
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	814 080 738	638 839 208
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	79 992 838	174 714 872
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	81 184 938	175 906 972
7. Renforcement proposé	1 192 100	1 192 100
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,14%	0,15%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportée s (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	33 281 459	32 488 222
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	37 525	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	99,89%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Les fonds supplémentaires de cette ligne budgétaire seront utilisés pour affecter des crédits complémentaires à la mise en œuvre des programmes intensifs Erasmus. Les programmes intensifs sont des programmes d'étude courts (normalement de 2 à 6 semaines) portant sur des sujets qui ne sont pas largement enseignés ailleurs. Participent à ces programmes des étudiants et des professeurs provenant d'instituts d'enseignement supérieur d'au moins trois pays différents. Pour passer de Socrates -Erasmus (2000-2006) au nouveau programme «Éducation et formation tout au long de la vie» en 2007, les agences nationales mettant en œuvre ce dernier au niveau national ont dû renouveler les contrats qui avaient auparavant été signés par la Commission. Afin d'assurer que les agences nationales disposent des fonds nécessaires pour ces renouvellements ainsi que pour les nouvelles sélections, il apparaît nécessaire de leur octroyer des fonds supplémentaires. Le comité du programme «Éducation et formation tout au long de la vie» a approuvé cette approche en septembre.

I.E

a) Intitulé de la ligne

22 02 07 01 - Programmes régionaux et horizontaux

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	139 400 000	170 844 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-8 270 000	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	131 130 000	170 844 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	79 376 000	48 764 548
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	51 754 000	122 079 452
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	52 392 550	122 718 002
7. Renforcement proposé	638 550	638 550
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,46%	0,37%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	944 949	74 130
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	836 464	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	11,48%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Tempus, Erasmus Mundus et Jeunesse pour les bénéficiaires de l'IPA sont financés par la ligne budgétaire 22 02 07 01. Cette année, à la suite d'une décision politique demandant une augmentation rapide du nombre de bourses d'étude octroyées aux Balkans occidentaux, il a été nécessaire de trouver des fonds supplémentaires dans le cadre du programme IPA 2008 Erasmus Mundus (+ 2,5 millions EUR pour la fenêtre de coopération extérieure et + 1,5 million EUR pour la fenêtre Balkans occidentaux - Turquie = 4 millions EUR). Des recettes affectées (correspondant aux crédits récupérés des programmes de préadhésion précédents) sont utilisées à cet effet.

Les fonds attribués à l'augmentation du nombre des bourses d'étude auraient, autrement, été utilisés pour renforcer le mécanisme de soutien à la société civile, un autre programme revêtant une grande importance sur le plan politique. À titre de compensation, il est proposé que le solde des dépenses administratives de la ligne budgétaire 22 01 04 30 soit maintenant utilisé pour renforcer le volet «people-to-people» de ce programme.

Le programme «people-to-people» (P2P) 2008 de TAIEX, financé sur la ligne budgétaire 22 02 07 01 dans le cadre d'un mécanisme plus large de soutien à la société civile, est un volet emblématique des efforts déployés par la Commission pour faire participer au processus préalable à l'adhésion la société civile des pays candidats et des pays candidats potentiels.

Ce programme a rencontré un plus grand intérêt que prévu et actuellement - six mois à peine après son lancement -, il contribue à organiser chaque mois 3 ou 4 manifestations transnationales. Le nombre de ces manifestations a augmenté en raison de la demande continue de la société civile des pays candidats et des pays candidats potentiels. Le coût moyen de chaque manifestation P2P s'est en outre révélé supérieur à celui d'événements semblables. Cela est dû à la nature particulière de ces manifestations P2P (impliquant plusieurs pays et plusieurs DG) qui exige, dans la pratique, qu'elles aient lieu à Bruxelles. Les coûts du programme s'élèvent déjà à plus de 200 000 EUR par mois.

Ainsi, l'enveloppe initiale 2008 de 2 millions EUR, prévue à cette fin dans l'instrument préalable à l'adhésion (IPA), sera vraisemblablement entièrement utilisée au plus tard en mai ou en juin 2009. Il est donc souhaitable d'augmenter autant que possible le volume des crédits octroyés au programme afin d'assurer que le programme P2P soit en mesure de continuer à répondre à la demande croissante de son «public cible» au sein de la société civile des pays bénéficiaires de l'IPA.

II. PRÉLÈVEMENT

II. A

a) Intitulé de la ligne

09 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 3b

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 250 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	197 175
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 447 175
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 292 835
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 154 340
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 624 340
7. Prélèvement proposé	530 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,42%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir l'introduction.

II. B

a) Intitulé de la ligne

15 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 1a

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	19 982 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	477 570
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	20 459 570
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	17 388 126
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 071 444
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 244 517
7. Prélèvement proposé	1 826 927
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,14%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir l'introduction.

II. C

a) Intitulé de la ligne

22 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture — Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique «Élargissement»

b) Données chiffrées à la date du 27.10.2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	966 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-203 450
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	762 550
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	49 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	713 550
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	75 000
7. Prélèvement proposé	638 550
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	66,10%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 27.10.2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir l'introduction.